

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos.....	1
Introduction générale au droit de la propriété intellectuelle.....	3
<i>Section 1 – Des droits sur les biens immatériels</i>	4
<i>Sous-section 1 – Des fondements controversés</i>	4
A. Du privilège à la propriété.....	4
B. Fondement d’une protection des objets immatériels	5
<i>Sous-section 2 – Une nature juridique discutée</i>	8
A. La critique de la qualification de propriété	9
B. Les qualifications <i>sui generis</i>	10
1. La doctrine des droits de clientèle de Roubier.....	11
2. Un moyen terme : les droits intellectuels selon Dabin.....	12
C. Le retour à la propriété.....	13
D. Propriété intellectuelle, acception proposée	17
<i>Section 2 – Unité et diversité des droits de propriété intellectuelle</i>	24
A. Diversité	24
1. <i>Summa divisio</i> de la Propriété intellectuelle.....	24
2. <i>Summa divisio</i> de la Propriété industrielle	25
B. Unité.....	26
<i>Section 3 – Droits de la propriété industrielle et concurrence</i>	36
<i>Sous-section 1 – Le rôle économique de la propriété industrielle.....</i>	36
A. Importance économique de la propriété industrielle	37
B. Rôle concurrentiel	43
C. Influence du consumérisme.....	47
<i>Sous-section 2 – Concurrence déloyale et propriété industrielle.....</i>	48
<i>Sous-section 3 – Droit européen de la concurrence et propriété intellectuelle</i>	58
A. Principes de conciliation	59
B. Libre circulation et Propriété intellectuelle	62
C. Libre concurrence et Propriété intellectuelle	65
1. Prohibition des ententes restrictives de concurrence (article 101 du TFUE).....	66
2. Prohibition des abus de position dominante (article 102 du TFUE).....	73
3. Contrôle des concentrations	77
D. Principe de non-discrimination (article 18 du TFUE)	78
<i>Section 4 – La dimension internationale du droit de la propriété industrielle ..</i>	79
<i>Sous-section 1 – La convention d’Union de Paris</i>	80
<i>Sous-section 2 – L’accord « ADPIC »</i>	82

<i>Sous-section 3 – La construction d’un droit de la propriété industrielle de l’Union européenne</i>	83
<i>Section 5 – Évolution de la propriété industrielle</i>	86
<i>Bibliographie générale</i>	93

PREMIÈRE PARTIE
LES INNOVATIONS INDUSTRIELLES

TITRE I
Les brevets d’invention

<i>INTRODUCTION</i>	101
<i>Section 6 – Avant la Révolution</i>	101
A. Les ancêtres du brevet.....	101
B. Les privilèges	103
<i>Section 7 – Depuis la Révolution</i>	105
A. Idéologie	105
B. Législation	108

SOUS-TITRE I
L’accès à la protection

Chapitre I – Les critères de la brevetabilité.....	117
<i>Section 1 – Une contribution à la technique dans un domaine non exclu de la brevetabilité</i>	119
<i>Sous-section 1 – Le caractère technique</i>	119
A. L’invention.....	120
1. Définition positive de l’invention	120
2. Définition négative de l’invention	123
a) Le domaine scientifique : découvertes, théories scientifiques et méthodes mathématiques	124
b) Les plans, principes et méthodes dans l’exercice d’activités intellectuelles, en matière de jeux ou dans le domaine des activités économiques, et les logiciels	130
c) Les présentations d’informations	140
d) Les créations esthétiques	142
B. L’application industrielle	146
1. La signification de l’adjectif « industriel » en droit des brevets	147
2. La notion d’« application »	148

Sous-section 2 – Le domaine non exclu de la brevetabilité	151
A. La conformité à l'ordre public et aux bonnes mœurs et le respect de la dignité de la personne humaine.....	151
B. L'exclusion des méthodes de traitement thérapeutique	155
1. Principe.....	155
2. Les limites.....	158
C. La biotechnologie.....	161
1. Le corps humain	163
2. Les obtentions végétales	170
3. Les animaux	175
a) Les procédés essentiellement biologiques d'obtention d'animaux.....	175
b) Les races animales	176
4. Les inventions microbiologiques.....	179
Section 2 – Typologie des inventions brevetables	180
Sous-section 1 – Produits et procédés	181
A. L'invention de produit	181
B. L'invention de procédé ou de moyen	182
C. L'invention de perfectionnement	185
Sous-section 2 – La combinaison nouvelle de moyens connus	186
Sous-section 3 – L'application nouvelle de moyens connus.....	188
A. Principes	188
1. Notion	188
2. Dépendance.....	189
B. La deuxième application thérapeutique.....	190
1. Historique.....	190
2. Droit positif.....	192
C. Application nouvelle d'une séquence de gènes.....	194
Sous-section 4 – Les inventions de sélection	195
Section 3 – Nouveauté et activité inventive	199
Sous-section 1 – La nouveauté	203
A. L'antériorité	203
1. L'état de la technique	204
2. Élargissement fictif de l'état de la technique.....	205
B. Les caractères de l'antériorité destructrice de la nouveauté	206
1. Le caractère « de toutes pièces » de l'antériorité.....	206
2. Le caractère certain de l'antériorité	208
3. L'accessibilité au public de l'antériorité	209
4. Le caractère suffisant de la divulgation.....	209
C. Les cas où une divulgation n'exclut pas la nouveauté	211
1. Hypothèses dans lesquelles la divulgation a eu lieu sans l'accord de l'inventeur.....	211
2. Hypothèses dans lesquelles la divulgation s'est faite avec l'accord de l'inventeur.....	213

a) Divulgence sous le sceau du secret.....	213
b) Expositions officielles	216
3. Les délais de priorité	217
a) Les priorités internationales.....	217
b) La « priorité interne »	221
<i>Sous-section 2 – L’activité inventive</i>	222
A. Notion.....	223
B. Critères	225
1. L’état de la technique	225
a) Exclusion des demandes antérieures non publiées	225
b) Caractère composite de l’état de la technique.....	225
2. L’homme du métier.....	226
3. La non-évidence	230
a) L’analyse de la démarche de l’homme du métier	231
b) Le renfort d’indices de non-évidence	239
 Chapitre II – L’obtention du titre de propriété industrielle	243
 <i>Section 1 – Le titulaire du droit au titre de propriété industrielle</i>	244
 <i>Sous-section 1 – Les principes</i>	244
A. Détermination du titulaire du droit.....	244
1. Le choix du premier déposant	244
2. Déposants étrangers	248
B. Le droit de possession personnelle antérieure.....	249
C. L’action en revendication	250
1. Conditions	250
2. Effets.....	253
 <i>Sous-section 2 – Les inventions de salariés</i>	255
A. Le classement des inventions des salariés	258
1. La classification légale.....	258
a) Les inventions de mission.....	259
b) Les inventions hors mission.....	261
2. Les enjeux du classement.....	262
B. Le régime des inventions des salariés	269
1. La procédure de classement	269
2. Le contentieux	271
a) La phase de conciliation : l’intervention de la CNIS.....	272
b) Les suites de la phase de conciliation.....	274
 <i>Sous-section 3 – Les inventions des fonctionnaires et des agents publics</i>	274
 <i>Section 2 – La procédure de délivrance des brevets</i>	277
 <i>Sous-section 1 – Forme et contenu de la demande</i>	277
A. Structure de la demande	278
1. La règle de l’unité de l’invention.....	279
a) Prohibition du brevet complexe	279
b) Sanction du défaut d’unité	281

2. Les éléments de la demande.....	282
a) La requête.....	282
b) La description.....	282
c) Le dépôt de cultures de micro-organismes ou de matières biologiques.....	288
d) Les dessins.....	289
e) Les revendications.....	289
f) L'abrégé.....	300
g) La revendication d'une priorité.....	300
B. Modifications apportées à la demande.....	300
1. Compléter la demande.....	300
2. Rectifier les erreurs dans la demande.....	301
3. Diviser la demande.....	301
4. Modifier les revendications.....	303
a) Au cours de la procédure de délivrance.....	303
b) Après la délivrance du brevet.....	304
5. Exceptionnellement, modifier la description.....	307
6. Fusionner deux demandes successives (droit de « priorité interne »).....	307
a) Notion.....	307
b) Conditions.....	308
7. Transformer la demande.....	309
8. Retirer la demande.....	309
C. Conséquences attachées à la demande de brevet.....	310
1. Conflits entre déposants.....	310
2. Calcul de la durée de la protection.....	310
3. Possibilité d'agir en contrefaçon.....	310
4. Obligation d'exploiter.....	311
5. Action en revendication de la demande.....	311
6. Point de départ du délai de priorité.....	311
7. Annuités.....	312
 <i>Sous-section 2 – Examen de la demande et délivrance du titre</i>	312
A. Droit de regard du ministère de la Défense nationale.....	312
B. Rôle de l'INPI.....	313
1. L'examen technique.....	313
2. La faculté d'imposer au demandeur d'apporter son concours à la recherche d'informations susceptibles d'affecter la brevetabilité.....	315
3. Durée de la procédure.....	315
4. Les possibilités de rejet de la demande par l'INPI.....	316
a) Causes de rejet tenant au non-respect de règles de forme (article L. 612-12, 1°, 2°, 3°, 6° et 8°).....	316
b) Causes de rejet tenant au non-respect de règles de fond (article L. 612-12, 4°, 5°, 7° et 9°).....	317
c) Recours contre les décisions de rejet du directeur de l'INPI.....	318

C. Publication de la demande.....	319
D. Établissement du rapport de recherche et délivrance du brevet....	320
1. La procédure d'établissement du rapport de recherche.....	320
a) Élaboration d'un rapport de recherche préliminaire.....	320
b) Publication du rapport de recherche préliminaire	320
c) Établissement du rapport de recherche.....	321
2. La délivrance du brevet.....	321
3. L'avis documentaire.....	322
 Chapitre III – La perte du droit sur l'invention	324
 Section 1 – La révocation du brevet à l'issue d'une procédure d'opposition.	325
 Sous-section 1 – Introduction de la procédure	326
A. Demande d'opposition.....	326
B. Procédure d'opposition et limitation des revendications	328
 Sous-section 2 – Déroulement de la procédure.....	329
A. La phase d'instruction.....	329
B. L'issue de la procédure.....	330
 Section 2 – La cession forcée du droit.....	332
 Sous-section 1 – Expropriation	332
 Sous-section 2 – Vente sur saisie	333
 Section 3 – L'abandon du titre	334
 Sous-section 1 – Renonciation.....	334
 Sous-section 2 – Déchéance	335
A. Obligation de payer des annuités	335
B. Conditions de la déchéance	335
C. Recours en restauration.....	336
 Section 4 – L'annulation du titre de propriété industrielle	338
 Sous-section 1 – Les causes de nullité du titre	340
A. Nullité du brevet et du certificat d'utilité	340
1. Le caractère non-brevetable de l'invention	340
2. L'insuffisance de la description	341
3. L'extension indue de l'objet du brevet.....	341
B. Nullité des certificats complémentaires de protection	342
 Sous-section 2 – Procédure d'annulation	343
A. Nécessité d'une demande et d'un jugement.....	343
1. Les parties	344
2. L'objet de la demande	345
3. La forme de la demande.....	345
4. La compétence.....	346
5. L'imprescriptibilité de l'action en nullité	348

B. Portée de la décision	348
1. Étendue de l'annulation	348
2. Effet de la décision	350
C. La clause de non-contestation	352

SOUS-TITRE II

Le monopole d'exploitation

Chapitre I – Les prérogatives du breveté	357
<i>Section 1 – La définition du monopole</i>	357
<i>Sous-section 1 – Un monopole d'exploitation</i>	358
A. Les actes qui entrent dans le champ du monopole.....	358
1. Revendication de produit	359
2. Revendication de procédé	360
3. Revendication d'application nouvelle.....	362
4. Revendication de combinaison nouvelle de moyens connus..	362
5. Fourniture de moyens de mise en œuvre d'une invention.....	362
B. Les actes qui n'entrent pas dans le champ du monopole	362
1. Actes accomplis dans un cadre privé et à des fins non commerciales	363
2. Les actes accomplis à titre expérimental.....	363
3. Études et essais en vue de l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché	364
4. Actes nécessaires à l'obtention du visa de publicité pour les médicaments auprès des membres des professions de santé	364
5. Préparations pharmaceutiques ponctuelles d'officine	365
6. Limitations spéciales aux inventions biotechnologiques	365
a) Privilège de l'agriculteur ou du fermier.....	365
b) Recherche et développement de variétés végétales.....	366
<i>Sous-section 2 – Un monopole territorial.....</i>	367
A. Épuisement interne	368
B. Épuisement du droit dans l'Union européenne et l'Espace économique européen	369
C. Absence de principe d'épuisement international	371
<i>Sous-section 3 – Un monopole temporaire</i>	372
A. Principes	372
B. Les certificats complémentaires de protection	373
1. En matière de produits pharmaceutiques	373
a) Rôle du CCP	373
b) Conditions d'obtention du CCP	375
c) Effets du CCP pharmaceutique	381
2. En matière de produits phytopharmaceutiques.....	384

Section 2 – Les restrictions légales au monopole	386
Sous-section 1 – Le droit de possession personnelle antérieure	386
A. Notion.....	386
1. Définition	386
2. Fondement.....	387
3. Nature du droit de possession personnelle antérieure	387
B. Qualités de la possession.....	388
C. Effets du droit de possession personnelle antérieure	391
1. Le droit d'exploitation	391
2. La question de la transmission du droit de possession antérieure.....	392
Sous-section 2 – Les licences forcées	393
A. Les licences obligatoires judiciaires	394
1. La licence obligatoire pour défaut d'exploitation	394
a) Conditions d'octroi d'une licence obligatoire.....	395
b) Effets de la licence obligatoire.....	400
2. Les licences de dépendance.....	401
a) Licence de dépendance ente brevet de perfectionnement et brevet de base.....	401
b) Dépendance entre brevet d'invention et certificat d'obtention végétale	404
B. Les licences d'office octroyées par l'autorité publique	405
1. La licence forcée dans l'intérêt de la Santé publique.....	405
2. La licence d'office sur les médicaments vétérinaires.....	407
3. La licence obligatoire pour la fabrication de médicaments destinés à l'exportation vers certains pays en difficulté économique et sanitaire.....	407
4. La licence d'office dans l'intérêt de l'Économie nationale	408
5. La licence d'office dans l'intérêt de la Défense nationale.....	409
Chapitre II – Les contrats sur le brevet	410
Section 1 – La cession du brevet.....	412
Sous-section 1 – Conditions de la cession	413
Sous-section 2 – Obligations du cédant.....	417
A. L'obligation de délivrance.....	417
B. L'obligation de garantie après-vente	419
1. La garantie des vices cachés.....	419
2. La garantie d'éviction	423
a) Éviction du fait des tiers	423
b) Éviction du fait personnel du cédant	424
C. La cession aux risques et périls de l'acquéreur	424

Section 2 – La concession de licence de brevet.....	425
Sous-section 1 – Le droit commun de la licence volontaire.....	425
A. Conditions de la licence	425
1. Conditions de fond.....	426
2. Conditions de forme	429
B. Effets de la licence.....	430
1. Obligations du donneur de licence.....	430
a) Obligation de délivrance.....	431
b) Obligation de garantie	432
2. Obligations du licencié	435
Sous-section 2 – Licence et droit européen de la concurrence	438
A. Champ d'application du Règlement n° 316/2014	440
B. Mécanisme de l'exemption	441
C. Application de l'article 101 du TFUE en dehors du champ du Règlement n° 613/2014.....	444
Section 3 – Autres actes portant sur le brevet.....	445
Sous-section 1 – Apport en société	445
Sous-section 2 – Nantissement de brevet.....	446
Sous-section 3 – Convention de non-opposition.....	449
Chapitre III – L'atteinte au monopole d'exploitation	451
Section 1 – Les actes de contrefaçon	452
Sous-section 1 – Date des actes critiqués.....	452
Sous-section 2 – Rôle de la bonne foi	453
Sous-section 3 – Typologie des actes de contrefaçon	455
Section 2 – L'appréciation de la contrefaçon par le juge.....	463
Sous-section 1 – Règles d'appréciation.....	463
A. Principes	463
B. Règles particulières	465
Sous-section 2 – Mesures d'instruction exécutées par un technicien.....	467
Section 3 – Obstacles à l'action en contrefaçon.....	468
Sous-section 1 – Action en déclaration de non-contrefaçon	468
Sous-section 2 – Moyens de défense	469
Sous-section 3 – Prescription	473

SOUS-TITRE III
Le certificat d'utilité

SOUS-TITRE IV
Le sort des techniques non couvertes par un titre de propriété industrielle

Chapitre I – La notion de savoir-faire	479
<i>Section 1 – Absence de droit privatif.....</i>	<i>479</i>
<i>Section 2 – Définition du savoir-faire</i>	<i>480</i>
 Chapitre II – Protection du savoir-faire.....	485
<i>Section 1 – La protection du savoir-faire par le droit commun.....</i>	<i>486</i>
<i>Sous-section 1 – L'action en concurrence déloyale</i>	<i>486</i>
<i>Sous-section 2 – Le droit des contrats</i>	<i>488</i>
<i>Section 2 – La législation sur le secret d'affaires</i>	<i>489</i>
<i>Sous-section 1 – Les actes illicites.....</i>	<i>490</i>
<i>Sous-section 2 – Les conséquences de l'atteinte au secret des affaires.....</i>	<i>492</i>
<i>Section 3 – La protection pénale du savoir-faire</i>	<i>496</i>
<i>Sous-section 1 – Le délit de violation du secret de fabrique</i>	<i>496</i>
<i>Sous-section 2 – La question du vol d'informations</i>	<i>498</i>
 Chapitre III – Le contrat de communication de savoir-faire.....	500
<i>Section 1 – Économie générale du contrat</i>	<i>500</i>
<i>Section 2 – Principales clauses du contrat.....</i>	<i>503</i>

TITRE II
Les obtentions végétales

INTRODUCTION	509
---------------------------	------------

SOUS-TITRE I
L'accès à la protection

Chapitre I – Les conditions de fond.....	515
<i>Section 1 – Variétés végétales et inventions brevetables</i>	<i>515</i>

Section 2 – La définition de l’obtention végétale	517
Sous-section 1 – La nouveauté et le caractère nettement distinct	519
A. Nouveauté et caractère nettement distinct	519
1. Nouveauté	519
2. Caractère nettement distinct	520
B. Perte de la nouveauté	522
1. Publicité antérieure à la demande	522
2. Le caractère suffisant de la publicité	522
3. La confidentialité	523
C. Les divulgations non destructrices de la nouveauté	524
Sous-section 2 – L’homogénéité	524
Sous-section 3 – La stabilité	525
Section 3 – L’identification de l’obtention végétale	526
Sous-section 1 – La dénomination variétale	526
Sous-section 2 – La description de la variété et la conservation d’un témoin	527
Chapitre II – L’octroi du certificat d’obtention végétale	529
Section 1 – La demande	529
Sous-section 1 – Le demandeur	529
Sous-section 2 – Les modalités de la demande	530
Section 2 – L’examen de la demande	532

SOUS-TITRE II

La protection

Chapitre I – Les droits conférés par le certificat d’obtention végétale ...	535
Section 1 – Le droit exclusif	535
Section 2 – Droit européen de la concurrence et licences exclusives d’exploitation	539
Chapitre II – Les limites au droit du titulaire du certificat d’obtention végétale	543
Section 1 – Restrictions à la portée du droit exclusif	543
Sous-section 1 – Restrictions propres aux obtentions végétales	543
Sous-section 2 – Incidence du droit de l’Union européenne	546

<i>Section 2 – La perte du droit</i>	547
<i>Sous-section 1 – Durée de la protection</i>	547
<i>Sous-section 2 – La perte du droit avant terme</i>	548
Chapitre III – La contrefaçon	550

TITRE III Les dessins et modèles

INTRODUCTION	553
<i>Section 1 – L’esthétique industrielle</i>	553
<i>Section 2 – L’unité de l’Art</i>	555
<i>Section 3 – Histoire du droit des dessins et modèles</i>	561

SOUS-TITRE I *L’accès à la protection*

Chapitre I – L’objet de la protection	569
<i>Section 1 – Définition des objets protégés</i>	569
<i>Sous-section 1 – Dessins et modèles relevant de la législation antérieure à la transposition de la directive</i>	569
<i>Sous-section 2 – Dessins et modèles relevant de la nouvelle législation</i>	571
A. L’apparence d’un produit	571
B. La protection de la protection du tout ou de la partie	574
<i>Section 2 – Objets exclus de la protection</i>	579
<i>Sous-section 1 – Objets du domaine public</i>	579
<i>Sous-section 2 – Objets techniques</i>	582
A. Distinction de l’effet technique et de l’effet esthétique sous l’empire de l’article L. 511-3, alinéa 2 (ancien) du Code de la propriété intellectuelle	583
1. La portée de la référence à l’invention brevetable	584
2. Dissociabilité ou indissociabilité de la forme et de la fonction technique	586
B. L’apparence dont les caractéristiques sont exclusivement imposées par la fonction technique selon l’article L. 511-8 (nouveau) du Code de la propriété intellectuelle.....	591
1. Principe	591
2. La question de la portée du procédé technique.....	595
3. Combinaison nouvelle d’éléments fonctionnels connus	597

4. Cas particuliers	597
a) Modèles d'interconnexion	597
b) Systèmes modulaires	598
c) Topographies de semi-conducteurs	599
C. La forme dont les caractéristiques sont exclusivement imposées par la fonction technique du produit en droit d'auteur	600
Chapitre II – Les critères de la protection	603
<i>Section 1 – Nouveauté et originalité des dessins et modèles déposés sous l'empire de la loi du 14 juillet 1909 codifiée</i>	<i>604</i>
<i>Section 2 – Les critères de protection applicables aux dessins et modèles déposés sous l'empire de l'ordonnance du 25 juillet 2001</i>	<i>609</i>
<i>Sous-section 1 – La nouveauté</i>	<i>611</i>
<i>Sous-section 2 – La divulgation</i>	<i>612</i>
<i>Sous-section 3 – L'exigence du caractère « propre » ou « individuel » du dessin ou modèle</i>	<i>617</i>
Chapitre III – Le dépôt.....	629
<i>Section 1 – Le rôle du dépôt</i>	<i>629</i>
<i>Sous-section 1 – Le dépôt selon le livre V du Code de la propriété intellectuelle.....</i>	<i>629</i>
<i>Sous-section 2 – Les aménagements</i>	<i>631</i>
<i>Section 2 – Les formalités de dépôt.....</i>	<i>633</i>
<i>Sous-section 1 – Les modalités du dépôt</i>	<i>633</i>
A. Règles générales.....	633
B. Dépôt simplifié.....	635
C. Rôle de l'INPI	635
<i>Sous-section 2 – La publicité</i>	<i>636</i>
A. Le secret.....	636
B. La publication	637
C. Le certificat d'identité.....	638
<i>Sous-section 3 – Nullité de l'enregistrement d'un dessin ou modèle.....</i>	<i>638</i>
A. Causes de nullité.....	639
B. Portée de l'annulation	641
Chapitre IV – Les bénéficiaires de la protection	642
<i>Section 1 – Principes.....</i>	<i>642</i>
<i>Section 2 – Dessin ou modèle à plusieurs auteurs.....</i>	<i>645</i>
<i>Sous-section 1 – Œuvre de collaboration</i>	<i>645</i>

<i>Sous-section 2 – Œuvre collective</i>	646
<i>Section 3 – Création sur commande ou dans le cadre d'un contrat de travail.....</i>	649
<i>Sous-section 1 – Contrat de commande</i>	650
A. Principes	650
B. Contrat de commande pour la publicité.....	651
<i>Sous-section 2 – Créations de salariés</i>	652
<i>Section 4 – La présomption de propriété dans les actions en contrefaçon.....</i>	656

SOUS-TITRE II

La protection

Chapitre I – Le droit exclusif.....	661
<i>Section 1 – La durée de la protection</i>	661
<i>Section 2 – Les prérogatives</i>	663
<i>Section 3 – L'incidence du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.....</i>	668
<i>Sous-section 1 – Principe de libre-circulation des marchandises</i>	669
<i>Sous-section 2 – Principe de libre-concurrence</i>	672
A. Ententes prohibées.....	672
1. Principes jurisprudentiels	672
2. Règlement n° 316/2014 du 21 mars 2014 « relatif à l'application de l'article 101, paragraphe 3, du TFUE à des catégories d'accords de transfert de technologie ».....	673
B. Abus de position dominante	674
C. Principe de non-discrimination	677
<i>Section 4 – Les contrats d'exploitation</i>	677
<i>Sous-section 1 – Étendue de la cession</i>	680
<i>Sous-section 2 – Formes de la cession</i>	681
<i>Sous-section 3 – Publicité</i>	683
<i>Sous-section 4 – Rémunération</i>	685
<i>Sous-section 5 – Obligations des parties</i>	687
<i>Sous-section 6 – Autres actes juridiques sur dessins ou modèles</i>	688
Chapitre II – La défense des droits sur le dessin ou modèle	689
<i>Section 1 – La contrefaçon.....</i>	689
<i>Sous-section 1 – Le moment de la contrefaçon.....</i>	690

<i>Sous-section 2 – Le rôle de la bonne foi</i>	691
A. Droit des dessins et modèles.....	691
B. Droit d’auteur.....	692
<i>Sous-section 3 – Les actes de contrefaçon.....</i>	692
<i>Section 2 – Les moyens de défense</i>	702
<i>Sous-section 1 – La recevabilité.....</i>	702
<i>Sous-section 2 – Moyens de défense au fond.....</i>	707

DEUXIÈME PARTIE

LES SIGNES DISTINCTIFS

INTRODUCTION	713
--------------------	-----

TITRE I

Les signes distinctifs de l’entreprise

SOUS-TITRE I

*Les signes servant à distinguer l’entreprise : nom commercial, enseigne,
nom de domaine et dénomination sociale*

Chapitre I – Le nom commercial.....	719
<i>Section 1 – Le choix du nom commercial</i>	720
<i>Sous-section 1 – Choix d’une dénomination arbitraire</i>	720
A. Caractère distinctif	720
B. Licéité.....	721
C. Disponibilité de la dénomination.....	722
<i>Sous-section 2 – Choix du nom patronymique comme nom commercial</i>	725
A. Choix du propre nom de l’entrepreneur.....	725
B. Nom de la personne mariée	727
C. Choix du nom d’autrui	727
D. Cession du droit d’utiliser le patronyme comme nom commercial.....	728
<i>Section 2 – Le droit sur le nom commercial</i>	730
<i>Sous-section 1 – L’« appropriation » du nom commercial</i>	731
A. Rôle de l’usage	731
B. La publicité au Registre du commerce et des sociétés	732
C. La perte du droit sur le nom commercial	733
<i>Sous-section 2 – Le régime juridique du nom commercial</i>	734
A. Transmission du nom commercial	734
B. La défense du nom commercial	736
1. Les actions fondées sur la responsabilité civile.....	736
2. L’action fondée sur les articles L. 413-4 et suivants du Code de la consommation.....	740

Chapitre II – L’enseigne	743
<i>Section 1 – L’acquisition du droit sur l’enseigne</i>	<i>744</i>
<i>Sous-section 1 – L’acquisition du droit sur l’enseigne</i>	<i>744</i>
A. Principes	744
B. Modalités d’acquisition du droit sur l’enseigne	745
<i>Sous-section 2 – Choix de l’enseigne</i>	<i>746</i>
<i>Section 2 – Le régime juridique du droit sur l’enseigne</i>	<i>749</i>
<i>Sous-section 1 – Exploitation de l’enseigne</i>	<i>750</i>
A. Règles d’utilisation extérieures au droit de la Propriété industrielle	750
B. Contrats d’exploitation	751
<i>Sous-section 2 – Défense du droit sur l’enseigne</i>	<i>751</i>
Chapitre III – Le nom de domaine	757
<i>Section 1 – L’acquisition du droit sur le nom de domaine</i>	<i>759</i>
<i>Sous-section 1 – L’enregistrement des noms de domaine</i>	<i>759</i>
<i>Sous-section 2 – La disponibilité du signe choisi comme nom de domaine</i>	<i>760</i>
<i>Section 2 – La protection du nom de domaine</i>	<i>762</i>
Chapitre IV – La dénomination sociale.....	766
<i>Section 1 – L’acquisition du droit sur la dénomination sociale</i>	<i>766</i>
<i>Sous-section 1 – Caractères du droit sur la dénomination sociale</i>	<i>766</i>
<i>Sous-section 2 – Choix de la dénomination sociale</i>	<i>769</i>
<i>Section 2 – Étendue du droit</i>	<i>776</i>
<i>Sous-section 1 – Utilisation de la dénomination sociale</i>	<i>776</i>
<i>Sous-section 2 – Défense de la dénomination sociale</i>	<i>778</i>

SOUS-TITRE II

Les signes servant à distinguer les produits ou services : les marques

INTRODUCTION	783
<i>Section 1 – Notion.....</i>	<i>783</i>
A. Fonctions de la marque	783
B. Principe de spécialité	789
C. Indépendance de la marque	794
D. Intérêts en jeu	796

Section 2 – Histoire du droit des marques	798
A. Les origines lointaines	798
B. De la Révolution à la loi du 23 juin 1857.....	799
C. L'évolution de la législation aux XX ^e et XXI ^e siècles	801
Chapitre I – L'accès à la protection	807
Section 1 – Le choix du signe	807
Sous-section 1 – L'aptitude à une représentation	809
A. Marques verbales et marques figuratives.....	812
1. Généralités	812
2. Marques tridimensionnelles	815
3. Autres sortes particulières de marques figuratives.....	817
B. Les signes non conventionnels	819
1. Couleurs.....	819
2. Odeurs, goûts et sensations tactiles.....	825
3. Signes sonores.....	828
Sous-section 2 – Le caractère distinctif	830
A. La distinctivité	830
B. Les signes non distinctifs	836
1. Règles générales	838
a) Les signes usuels.....	838
b) Les signes descriptifs	842
2. L'inaptitude intrinsèque à exercer la fonction distinctive.....	856
B. L'incidence de l'usage sur la distinctivité.....	863
Sous-section 3 – Les conditions de validité des marques constituées exclusivement par la forme ou une autre caractéristique imposée par la nature ou la fonction du produit ou lui conférant une valeur substantielle	868
A. Principes	868
B. Marque constituée par la forme du produit.....	872
1. Forme imposée par la fonction du produit	872
2. La forme ou autre caractéristique conférant une valeur substantielle au produit	880
C. Marque constituée par la forme du conditionnement	885
Sous-section 4 – La licéité du signe	888
A. Les signes interdits par la Convention d'Union de Paris et par les accords instituant l'Organisation mondiale du commerce.....	888
B. Les signes contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs ou dont l'utilisation est légalement interdite.....	890
C. Les signes déceptifs	896
D. La mauvaise foi du dépôt	904
1. Notion	904
2. Procédure	908
3. Démonstration de la mauvaise foi	909
a) Principe d'appréciation globale	909

b) Notion de « droits » des tiers	910
c) Intention malicieuse	912
d) Preuve de la mauvaise foi	913
E. Dépôt indu par l'agent ou le représentant du titulaire de la marque	918
<i>Sous-section 5 – La disponibilité du signe</i>	919
A. Les antériorités constituées par des signes distinctifs	921
1. Marques	921
2. Autres signes distinctifs	924
a) Signes distinctifs assortis d'une nullité relative	924
b) Signes distinctifs assortis d'une nullité absolue	927
B. Les autres antériorités visées à l'article L. 711-3, I du CPI	931
1. Œuvres couvertes par le droit d'auteur ou par le droit des dessins et modèles	931
2. Attributs de la personnalité	933
3. Attributs des collectivités territoriales ou d'« entités publiques »	941
C. Caractère non exhaustif de la liste des antériorités	943
<i>Section 2 – L'obtention du droit de propriété industrielle</i>	944
<i>Sous-section 1 – Le titulaire du droit au titre</i>	945
A. Principes	945
B. Action en revendication	945
<i>Sous-section 2 – L'acquisition du droit par l'enregistrement</i>	949
A. La procédure d'enregistrement	949
1. Le dépôt	949
2. L'examen	953
3. Le non-respect des délais	957
B. La durée de la protection	957
1. Principe	957
2. Renouvellement	958
C. La sauvegarde des droits des tiers	960
1. Les observations	960
2. La procédure d'opposition	961
a) Introduction de la procédure d'opposition	961
b) Déroulement de la procédure	964
3. L'action en nullité	968
4. L'action en revendication	968
<i>Sous-section 3 – La protection des marques notoires</i>	968
A. Notion	970
B. Effets juridiques	975
Chapitre II – L'érosion et la perte du droit sur la marque	979
<i>Section 1 – Le fait du titulaire de la marque</i>	980
<i>Sous-section 1 – Les effets de la tolérance</i>	980

Sous-section 2 – L’abandon volontaire du titre	982
A. Renonciation expresse	982
B. Non-renouvellement.....	983
C. Abandon tacite	983
Sous-section 3 – La déchéance du droit sur la marque	983
A. Les trois cas de déchéance.....	984
1. La déchéance pour défaut d’exploitation de la marque.....	984
a) Les critères du défaut d’exploitation	986
1° Le délai de non-exploitation	986
2° L’absence d’usage sérieux	988
b) L’absence de justes motifs au défaut d’exploitation.....	1008
c) La preuve du défaut d’exploitation	1011
d) Les effets de la déchéance virtuelle pour défaut d’exploitation.....	1012
2. La déchéance de la marque devenue déceptive	1012
3. La déchéance de la marque devenue générique.....	1015
B. La prononcé de la déchéance.....	1022
1. Compétence.....	1023
2. Recevabilité de la demande en déchéance	1024
3. Effets de la déchéance.....	1026
Section 2 – L’initiative des tiers	1029
Sous-section 1 – Usucapion.....	1029
Sous-section 2 – La cession forcée du droit sur la marque.....	1029
A. Expropriation	1029
B. Vente sur saisie	1030
Sous-section 3 – L’annulation de l’enregistrement	1031
A. Les cas de nullité et la recevabilité de la demande	1031
1. Cas de nullité.....	1031
2. Causes d’irrecevabilité de l’action en nullité	1034
B. Les procédures d’annulation	1036
C. Le rôle du facteur temps.....	1041
1. Prescription	1041
2. Forclusion	1042
Section 3 – Rapports entre les procédures de déchéance ou de nullité judiciaire et administrative	1045
Chapitre III – Le monopole d’exploitation de la marque.....	1047
Section 1 – L’exploitation de la marque	1047
Sous-section 1 – Le droit exclusif	1047
A. Le droit de propriété intellectuelle	1047
B. Les actes réservés au titulaire de la marque	1049

C. Les limites du droit exclusif	1054
1. L'utilisation du signe en tant que nom ou adresse d'un tiers..	1056
a) L'utilisation du nom d'une personne physique dans la vie des affaires.....	1056
b) L'utilisation de l'adresse d'un tiers dans la vie des affaires....	1059
2. L'utilisation de la marque pour indiquer la destination d'un produit ou d'un service	1060
3. Utilisation du signe comme nom commercial, enseigne, dénomination sociale ou nom de domaine	1066
a) Le principe d'interdiction de l'usage de la marque d'autrui à titre de nom commercial, d'enseigne, de dénomination sociale ou de nom de domaine.....	1066
b) L'utilisation du signe comme nom commercial ou autre signe antérieur de portée locale	1068
c) Limites communes au jeu des exceptions.....	1069
4. L'épuisement du droit	1070
a) Les conditions de l'épuisement du droit.....	1071
b) Les limites de l'épuisement du droit	1077
Sous-section 2 – Les contrats portant sur la marque	1086
A. La cession	1086
1. Conditions de la cession.....	1086
2. Effets de la cession	1091
B. La licence.....	1094
1. Caractères.....	1094
2. Obligations des parties	1099
a) Obligations du donneur de licence	1099
b) Obligations du licencié.....	1100
C. Accords de coexistence ou de non-opposition	1104
D. Nantissement	1105
Section 2 – La contrefaçon de la marque.....	1106
Sous-section 1 – Principes directeurs en matière de contrefaçon de marque .	1106
A. Caractères généraux de la contrefaçon	1106
1. Éléments constitutifs.....	1106
2. Appréciation de la contrefaçon.....	1115
3. Moyens de défense	1116
a) Fins de non-recevoir.....	1116
b) Défenses au fond.....	1120
B. Typologie de la contrefaçon	1124
Sous-section 2 – Les trois catégories d'usages contrefaisants	1127
A. La contrefaçon au sens strict : l'utilisation d'un signe identique à la marque pour des produits ou services identiques (double identité)	1129
1. Notion	1129
2. Méthode d'analyse de l'identité du signe.....	1131
a) Approche antérieure à l'harmonisation européenne	1131
b) Approche actuelle	1134

B.	La contrefaçon élargie aux cas de création d'un risque de confusion : l'utilisation d'un signe identique ou similaire à la marque pour des produits ou services identiques ou similaires	1136
1.	Principes	1136
2.	Contrefaçon par utilisation d'un signe similaire à la marque pour des produits ou services identiques ou similaires	1137
a)	La similarité du signe.....	1139
b)	Le risque de confusion.....	1146
3.	Contrefaçon par utilisation d'un signe similaire ou identique pour des produits ou services similaires.....	1158
C.	L'utilisation d'une marque de renommée dans des conditions portant atteinte à son caractère distinctif ou tirant indûment profit de sa renommée.....	1164
1.	Notion de marque de renommée.....	1165
a)	Justification d'un élargissement de la protection au-delà de la spécialité	1165
b)	Qualification de marque de renommée.....	1167
2.	Étendue de la protection.....	1172
a)	Évolution	1172
b)	Conditions de la protection spéciale de la marque de renommée en droit positif.....	1176
Sous-section 3 – La diversité des atteintes au droit sur la marque		1185
Introduction		1185
A.	Reproduction, apposition et suppression de la marque.....	1188
1.	Reproduction et imitation.....	1188
2.	Apposition, réapposition et remplissage	1189
3.	Altération ou suppression de marque.....	1193
4.	Actes préparatoires	1196
B.	Contrefaçon sans reproduction ni apposition.....	1197
1.	Substitution de produit ou de service.....	1197
2.	Usage illicite d'une marque licitement apposée	1199
C.	Utilisation de la marque comme signe distinctif	1202
1.	Utilisation du signe comme nom commercial ou dénomination sociale	1202
2.	Utilisation du signe comme nom de domaine	1203
3.	Dépôt du signe comme marque	1203
D.	Usages contrefaisants dans la publicité et les papiers d'affaires...	1204
1.	Usage publicitaire.....	1205
2.	Usage de la marque dans une publicité comparative	1208
3.	Usage dans les papiers d'affaires.....	1217
E.	Actes de commercialisation contrefaisants.....	1217
1.	Détention, offre et vente.....	1217
2.	Importation et exportation.....	1218
3.	Transit et transbordement.....	1219
4.	Vente en violation d'un réseau de distribution sélective	1222
a)	Évolution de la question	1222
b)	Droit positif	1224
c)	Instruments juridiques de défense du réseau.....	1228

F.	Contrefaçon de marque par Internet.....	1231
1.	Atteintes à la marque sur Internet.....	1232
2.	Défense de la marque contre son exploitation sur Internet.....	1239
G.	Violation du contrat de licence de marque par le licencié	1243

TITRE II
Les signes distinctifs spéciaux

SOUS-TITRE I
Les signes sans connotation géographique

Chapitre I –	Les marques collectives et les marques de garantie.....	1250
<i>Section 1 – Les marques collectives</i>	<i>1251</i>	<i>1251</i>
<i>Section 2 – Les marques de garantie</i>	<i>1255</i>	<i>1255</i>
Chapitre II –	Labels et certification	1260
<i>Section 1 – Législation française sur les labels, la certification et les mentions valorisantes des produits agricoles et denrées alimentaires</i>	<i>1260</i>	<i>1260</i>
A.	Label rouge	1260
B.	Certification de conformité	1263
C.	Autres mentions	1265
1.	Signe de qualité « Agriculture biologique »	1265
2.	Mentions valorisantes	1266
<i>Sous-section 1 – La certification des produits non alimentaires et des services</i>	<i>1267</i>	<i>1267</i>
<i>Section 2 – La réglementation des « spécialités traditionnelles garanties » des produits agricoles et des denrées alimentaires</i>	<i>1269</i>	<i>1269</i>

SOUS-TITRE II
Les signes géographiques

Chapitre I –	Les mentions valorisantes	1275
<i>Section 1 – La dénomination « Montagne »</i>	<i>1275</i>	<i>1275</i>
<i>Section 2 – La mention « Produits pays »</i>	<i>1277</i>	<i>1277</i>
<i>Section 3 – Évolution du rôle de la mention « Vin de pays »</i>	<i>1278</i>	<i>1278</i>
Chapitre II –	Les indications géographiques	1279
<i>Section 1 – La notion d’indication géographique</i>	<i>1279</i>	<i>1279</i>
<i>Sous-section 1 – Indications Géographiques Protégées pour les produits agricoles et denrées alimentaires (« IGP »)</i>	<i>1283</i>	<i>1283</i>

<i>Sous-section 2 – Indications Géographiques Protégeant des Produits Industriels et Artisanaux (IGPIA)</i>	1285
<i>Section 2 – La défense des indications géographiques</i>	1288
<i>Sous-section 1 – Généralités</i>	1288
<i>Sous-section 2 – Actions en contrefaçon relatives aux indications géographiques</i>	1293
A. Procédure	1295
B. Mesures préventives ou provisoires	1295
C. Preuves	1296
D. Sanctions civiles	1296
E. Sanctions pénales	1297
Chapitre III – Les appellations d’origine	1298
<i>Section 1 – La notion d’appellation d’origine</i>	1298
<i>Sous-section 1 – Introduction historique au droit des appellations d’origine....</i>	1298
<i>Sous-section 2 – Définition légale</i>	1304
<i>Section 2 – Le système de reconnaissance et de contrôle des appellations d’origine</i>	1311
<i>Sous-section 1 – Le déclin des appellations d’origine simples</i>	1311
<i>Sous-section 2 – La généralisation du régime des appellations d’origine contrôlée dans le secteur agricole et alimentaire</i>	1313
A. La procédure de reconnaissance des appellations d’origine contrôlée	1314
B. L’Institut national de l’origine et de la qualité.....	1316
<i>Section 3 – La défense des appellations d’origine</i>	1317
<i>Sous-section 1 – Sanction des atteintes aux appellations d’origine.....</i>	1318
A. Infractions relatives aux conditions d’octroi et d’utilisation	1319
B. Contrefaçon	1320
C. Tromperies et falsifications	1324
<i>Sous-section 2 – Appellations d’origine et publicité</i>	1326
A. Pratiques commerciales trompeuses	1326
B. Publicité comparative	1327
<i>Sous-section 3 – Les conflits entre marques et appellations d’origine.....</i>	1329
A. Le dépôt d’une marque par une personne qui n’a pas droit à l’appellation d’origine	1330
B. Le dépôt d’une marque par un producteur qui a droit à l’appellation d’origine	1334
C. L’emploi de termes réservés aux produits d’AOP ou d’IGP ou « mentions traditionnelles »	1336

TROISIÈME PARTIE
LA DÉFENSE DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

TITRE I
La mise en œuvre contentieuse des droits de propriété industrielle

SOUS-TITRE I
Les mesures d'attente

Chapitre I – La retenue en douanes.....	1346
<i>Section 1 – Dualisme et uniformité</i>	<i>1347</i>
<i>Section 2 – Conditions</i>	<i>1349</i>
<i>Section 3 – Effets</i>	<i>1350</i>
<i>Sous-section 1 – Notification et information</i>	<i>1350</i>
<i>Sous-section 2 – Rapports entre la retenue douanière et l'action en contrefaçon</i>	<i>1352</i>
<i>Sous-section 3 – Incidence des infractions douanières.....</i>	<i>1354</i>
<i>Sous-section 4 – Destruction des marchandises</i>	<i>1356</i>
<i>Section 4 – Issue de la procédure de retenue en douane.....</i>	<i>1357</i>
 Chapitre II – Les mesures provisoires ordonnées par le juge	1360
<i>Section 1 – Spécificité</i>	<i>1360</i>
<i>Section 2 – Éventail des mesures susceptibles d'être ordonnées.....</i>	<i>1364</i>
<i>Section 3 – Conditions</i>	<i>1366</i>
<i>Sous-section 1 – Le demandeur de mesures provisoires</i>	<i>1366</i>
<i>Sous-section 2 – La vraisemblance de la contrefaçon.....</i>	<i>1368</i>
<i>Sous-section 3 – Condition propre à l'ordonnance sur requête</i>	<i>1372</i>
<i>Sous-section 4 – Responsabilité à raison des mesures provisoires</i>	<i>1373</i>
 Chapitre III – L'action en déclaration de non-contrefaçon.....	1375
<i>Section 1 – Aspects internes</i>	<i>1375</i>
<i>Section 2 – Aspects européens.....</i>	<i>1377</i>

SOUS-TITRE II
La preuve de la contrefaçon

Chapitre I – Principes	1380
Chapitre II – La saisie-contrefaçon	1384
<i>Section 1 – L’ordonnance autorisant la saisie-contrefaçon</i>	<i>1385</i>
<i>Sous-section 1 – Initiative</i>	<i>1385</i>
<i>Sous-section 2 – Fonction de la saisie-contrefaçon</i>	<i>1387</i>
<i>Sous-section 3 – Procédure</i>	<i>1388</i>
<i>Section 2 – Les modalités de la saisie-contrefaçon</i>	<i>1394</i>
<i>Sous-section 1 – Détermination des actes autorisés</i>	<i>1394</i>
<i>Sous-section 2 – Mise en œuvre de la saisie-contrefaçon</i>	<i>1396</i>
<i>Section 3 – Les suites de la saisie-contrefaçon autorisée</i>	<i>1400</i>
<i>Sous-section 1 – Obligation de se pourvoir au fond</i>	<i>1400</i>
<i>Sous-section 2 – Nullité de la saisie-contrefaçon</i>	<i>1402</i>
<i>Sous-section 3 – Sanction des saisies abusives</i>	<i>1404</i>
Chapitre III – Le « droit d’information » : ordonnance imposant la production d’informations sur l’origine, les participants et l’importance de la contrefaçon	1405

SOUS-TITRE III
L’action en contrefaçon

Chapitre I – La procédure	1415
<i>Section 1 – La demande</i>	<i>1415</i>
<i>Sous-section 1 – Le demandeur</i>	<i>1415</i>
<i>Sous-section 2 – Le défendeur</i>	<i>1425</i>
<i>Section 2 – La compétence juridictionnelle</i>	<i>1428</i>
<i>Section 3 – Les moyens de défense</i>	<i>1435</i>
<i>Sous-section 1 – Les fins de non-recevoir</i>	<i>1435</i>
A. La prescription	1435
B. Les fins de non-recevoir propres au droit des marques	1440
1. Tolérance de l’usage d’une marque postérieure	1441
2. Défaut de preuve de l’usage sérieux de la marque	1442
3. Défaut de preuve de l’illicéité des marchandises en transit dans l’État tiers de destination	1443

4. Défaut de preuve du caractère distinctif ou renommé de la marque	1444
C. Le défaut de qualité pour agir	1444
<i>Sous-section 2 – Défenses au fond</i>	1444
Chapitre II – Les mesures définitives	1446
<i>Section 1 – Les sanctions civiles</i>	1446
<i>Sous-section 1 – Les mesures d’interdiction</i>	1447
<i>Sous-section 2 – Rappel, confiscation ou destruction</i>	1449
<i>Sous-section 3 – Les dommages-intérêts</i>	1450
A. Principes	1450
B. Calcul des dommages-intérêts	1454
1. Première méthode d’évaluation	1457
a) Les conséquences économiques négatives	1458
b) Les bénéfices injustement réalisés par le contrefacteur	1460
c) Le dommage moral	1461
2. Seconde méthode d’évaluation	1463
<i>Sous-section 4 – Rapports entre les contrefacteurs</i>	1466
<i>Sous-section 5 – La publication du jugement</i>	1467
<i>Section 2 – Les sanctions pénales</i>	1468

TITRE II

Le rôle de l’action en concurrence déloyale

SOUS-TITRE I

Rapports avec l’action en contrefaçon

SOUS-TITRE II

Mise en œuvre de la distinction

Chapitre I – L’action en concurrence déloyale en complément d’une action en contrefaçon	1480
Chapitre II – L’action en concurrence déloyale en l’absence de droit privatif	1487

SOUS-TITRE III

Aspects procéduraux et dommages-intérêts

QUATRIÈME PARTIE

LA PROTECTION INTERNATIONALE DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

TITRE I

Les principes généraux de droit international privé

SOUS-TITRE I

Condition des étrangers

SOUS-TITRE II

Conflits de juridictions

Chapitre I –	Principes du droit commun	1504
Chapitre II –	Règlement de l'Union européenne n° 1215/2012 du 12 décembre 2012 (« <i>Bruxelles I bis</i> »)	1506
Section 1 –	<i>Domaine de la compétence exclusive des juridictions nationales</i>	1507
Section 2 –	<i>Compétence juridictionnelle dans les domaines sans compétence exclusive</i>	1509
Section 3 –	<i>Connexité</i>	1517
Section 4 –	<i>Règles de compétence internationale propres aux titres unitaires de l'Union européenne</i>	1517
Sous-section 1 –	<i>Marque de l'Union européenne</i>	1518
Sous-section 2 –	<i>Dessins ou modèles communautaires</i>	1521
Sous-section 3 –	<i>Certificats d'obtention végétale communautaires</i>	1522
Sous-section 4 –	<i>Compétence internationale de la juridiction unifiée du brevet</i>	1523

SOUS-TITRE III

Conflits de lois

Chapitre I –	Principes du droit commun	1525
Chapitre II –	Le règlement « <i>Rome II</i> » n° 864/2007 du 11 juillet 2007	1530
Chapitre III –	La Convention de Vienne du 11 avril 1980 sur la vente internationale de marchandises	1533

TITRE II**Les conventions destinées à harmoniser la protection internationale****SOUS-TITRE I***Les conventions internationales spécifiques*

Chapitre I – La Convention d’Union de Paris pour la protection de la propriété industrielle	1537
<i>Section 1 – Les règles de droit international privé</i>	<i>1540</i>
<i>Sous-section 1 – Le principe de l’assimilation de l’unioniste au national</i>	<i>1540</i>
<i>Sous-section 2 – La question de la loi applicable</i>	<i>1541</i>
<i>Sous-section 3 – La règle de l’indépendance des droits</i>	<i>1542</i>
<i>Sous-section 4 – Le droit de priorité unioniste</i>	<i>1543</i>
<i>Section 2 – Les règles de droit matériel.....</i>	<i>1547</i>
<i>Sous-section 1 – L’obligation d’assurer une protection effective dans certains domaines</i>	<i>1547</i>
<i>Sous-section 2 – Les règles de fond conventionnelles.....</i>	<i>1548</i>
A. Délai de grâce.....	1548
B. Droit des brevets.....	1548
C. Droit des marques.....	1550
D. Droit des dessins et modèles.....	1555
Chapitre II – L’accord ADPIC (Convention de Marrakech du 15 avril 1994 instituant l’Organisation mondiale du commerce)	1556
<i>Section 1 – Les bases de l’accord ADPIC</i>	<i>1558</i>
<i>Sous-section 1 – La finalité des droits de propriété industrielle.....</i>	<i>1558</i>
<i>Sous-section 2 – Les dispositions fondamentales</i>	<i>1560</i>
<i>Section 2 – Les dispositions spécifiques</i>	<i>1561</i>
<i>Sous-section 1 – Innovations industrielles</i>	<i>1562</i>
A. Brevets.....	1562
B. Dessins et modèles	1564
C. « Renseignements non divulgués »	1565
<i>Sous-section 2 – Signes distinctifs</i>	<i>1566</i>
A. Marques.....	1566
B. Indications géographiques	1567
<i>Section 3 – Les moyens d’assurer le respect effectif des droits de propriété intellectuelle</i>	<i>1569</i>
<i>Sous-section 1 – Les procédures et mesures nationales</i>	<i>1569</i>

<i>Sous-section 2 – Les moyens de prévention et de règlement des différends entre États</i>	1570
---	------

Chapitre III – Autres conventions	1572
--	------

TITRE III

Les conventions internationales spécialement consacrées à certains droits de propriété industrielle

SOUS-TITRE I

Les conventions relatives aux innovations industrielles

Chapitre I – Les conventions internationales sur le droit des brevets	1575
---	------

<i>Section 1 – La Convention de Strasbourg du 27 novembre 1963</i>	1575
--	------

<i>Section 2 – L'Arrangement de Strasbourg du 24 mars 1971</i>	1576
--	------

<i>Section 3 – Le Traité de Budapest du 28 avril 1977</i>	1576
---	------

<i>Section 4 – La Convention de Munich du 5 octobre 1973 sur le brevet européen (« CBE »)</i>	1577
---	------

<i>Sous-section 1 – L'Organisation européenne des brevets</i>	1579
---	------

<i>Sous-section 2 – La délivrance du brevet européen</i>	1582
--	------

A. Les conditions de fond de la brevetabilité	1582
---	------

B. La procédure de délivrance	1585
-------------------------------------	------

<i>Sous-section 3 – Le brevet européen après la délivrance</i>	1591
--	------

A. L'application du droit national de l'État désigné	1592
--	------

B. Limites à l'application du droit national au brevet européen après la délivrance	1593
---	------

1. Procédures relatives au brevet devant l'OEB	1593
--	------

a) Limitation ou révocation du brevet	1593
---	------

b) La procédure d'opposition devant l'OEB	1593
---	------

2. Règles conventionnelles applicables par les États désignés ...	1594
---	------

C. Rapports entre brevet européen et brevet national	1597
--	------

D. Brevet européen à effet unitaire	1599
---	------

<i>Section 5 – Le Traité « PCT » de Washington du 19 juin 1970</i>	1600
--	------

<i>Section 6 – Le Traité de Genève sur le droit des brevets du 14 septembre 2000 (« PLT »)</i>	1603
--	------

Chapitre II – La Convention d'Union de Paris du 2 décembre 1961 pour la protection des obtentions végétales	1606
--	------

<i>Section 1 – Les bases de la protection</i>	1607
---	------

<i>Sous-section 1 – L'objet de la protection</i>	1607
--	------

<i>Sous-section 2 – Les moyens juridiques de la protection</i>	1607
<i>Sous-section 3 – Dénomination de la variété</i>	1608
<i>Section 2 – Les conditions de la protection</i>	1609
<i>Sous-section 1 – La règle de l’assimilation de l’unioniste au national</i>	1609
<i>Sous-section 2 – Le droit de priorité unioniste</i>	1609
<i>Sous-section 3 – Les conditions de fond de la protection</i>	1610
<i>Section 3 – L’étendue de la protection</i>	1611
<i>Sous-section 1 – Le principe de l’indépendance des droits</i>	1611
<i>Sous-section 2 – Le contenu du droit sur l’obtention végétale</i>	1612
<i>Sous-section 3 – Nullité et déchéance</i>	1613
 Chapitre III – Les conventions internationales relatives aux dessins et modèles	 1615
<i>Section 1 – Les conventions internationales de propriété industrielle</i>	1615
<i>Sous-section 1 – L’Arrangement de Locarno du 8 octobre 1968 instituant une classification internationale pour les dessins et modèles industriels</i>	 1615
<i>Sous-section 2 – L’Arrangement de La Haye du 6 novembre 1925 concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels</i>	 1616
<i>Section 2 – L’incidence des conventions internationales de droit d’auteur ..</i>	1619
<i>Sous-section 1 – La Convention de Berne du 9 septembre 1886</i>	1619
A. Choix du système légal de protection des œuvres des arts appliqués	1619
B. Accès à la protection	1620
C. Minimum conventionnel	1621
D. Conflits de lois	1622
<i>Sous-section 2 – La Convention universelle de Genève du 6 septembre 1952 ...</i>	1622

SOUS-TITRE I

Les conventions relatives aux signes distinctifs

Chapitre I – Les conventions internationales concernant le droit des marques	 1625
<i>Section 1 – Arrangements relatifs à la classification internationale des marques</i>	 1625
<i>Sous-section 1 – L’arrangement de Nice du 15 juin 1957</i>	1625
<i>Sous-section 2 – L’arrangement de Vienne de 1973</i>	1626

Section 2 – Les arrangements relatifs à l’enregistrement international des marques	1626
Sous-section 1 – L’Arrangement de Madrid du 14 avril 1891 sur l’enregistrement international des marques.....	1626
A. Les conditions d’accès à la protection	1627
1. Les bénéficiaires de l’Arrangement	1627
2. La procédure d’enregistrement international.....	1628
B. Les effets de l’enregistrement international.....	1628
1. Les suites de l’enregistrement	1628
2. Le problème de la dépendance à l’égard de l’enregistrement au pays d’origine	1629
3. La cession de l’enregistrement international	1630
Sous-section 2 – Les autres arrangements relatifs à l’enregistrement international.....	1631
A. Le Protocole du 27 juin 1989 relatif à l’Arrangement de Madrid ...	1631
B. Le Traité de Vienne sur l’enregistrement international des marques ou « Trademark Registration Treaty » (« TRT ») du 12 juin 1973.....	1634
Section 3 – Les arrangements relatifs à l’harmonisation des formalités : le Traité de Singapour sur le droit des marques du 27 mars 2006 et le Traité de Genève sur le droit des marques du 27 octobre 1994 (« TLT »).....	1634
 Chapitre II – Les conventions relatives aux appellations d’origine et indications de provenance	 1638
Section 1 – L’Arrangement de Madrid du 14 avril 1891 concernant la répression des indications de provenance fausses ou fallacieuses	1640
Section 2 – L’Arrangement de Lisbonne du 31 octobre 1958 concernant la protection des appellations d’origine et leur enregistrement international.....	1641

TITRE IV

Les titres de propriété industrielle unitaires du droit de l’Union Européenne

Chapitre I – Le certificat d’obtention végétale de l’Union européenne..	1648
Section 1 – Conditions de la protection.....	1650
Sous-section 1 – Les conditions de fond tenant à la variété végétale	1650
Sous-section 2 – Le droit à la protection.....	1652
Sous-section 3 – La procédure d’enregistrement.....	1653

Section 2 – Régime	1656
Sous-section 1 – Le droit exclusif	1657
A. Contenu du droit exclusif	1657
B. Limites du droit exclusif	1658
C. Actes portant sur le droit sur l'obtention végétale	1659
Sous-section 2 – Perte du droit sur l'obtention végétale	1660
Sous-section 3 – Action en contrefaçon	1661
 Chapitre II – Les dessins et modèles communautaires	 1663
Section 1 – Les conditions de la protection	1665
Sous-section 1 – Conditions de fond	1665
Sous-section 2 – Accès à la protection.....	1667
A. Droit au dessin ou modèle communautaire.....	1667
B. Système d'enregistrement.....	1668
C. Modes de protection sans enregistrement : le « DMCNE »	1670
Section 2 – Régime des dessins et modèles communautaires.....	1673
Sous-section 1 – Droit exclusif	1673
A. Contenu du droit.....	1673
B. Limites du droit	1674
Sous-section 2 – Défense du dessin ou modèle communautaire	1676
A. Compétence juridictionnelle	1676
B. Droit applicable.....	1678
Section 3 – Perte du droit sur le dessin ou modèle communautaire	1681
Sous-section 1 – Annulation.....	1681
Sous-section 2 – Écoulement du délai de protection.....	1683
Sous-section 3 – Renonciation.....	1683
 Chapitre III – La marque de l'Union européenne.....	 1684
Section 1 – Les règles générales	1689
Sous-section 1 – Les conditions de la protection.....	1689
A. Les conditions de fond tenant à la marque	1689
B. Le droit à la marque de l'Union européenne	1694
C. La procédure d'enregistrement de la marque de l'Union européenne.....	1696
1. Le déroulement de la procédure d'enregistrement.....	1696
a) Les étapes de la procédure.....	1696
b) Délais de procédure.....	1701
2. La question des langues de procédure.....	1702
3. L'issue de la procédure	1703

Sous-section 2 – Régime de la marque de l’Union européenne	1704
A. Le droit exclusif	1704
B. La défense de la marque de l’Union européenne	1709
1. Compétence juridictionnelle	1709
2. Moyens de défense	1712
a) Nullité ou déchéance de la marque de l’Union européenne	1712
b) Forclusion	1713
3. Droit applicable	1714
Sous-section 3 – La perte du droit sur la marque	1715
A. Durée de la protection	1715
B. Nullité de la marque de l’Union européenne	1715
C. Déchéance de la marque de l’Union européenne	1718
Section 2 – Les marques collectives et les marques de certification de l’Union européenne	1719
Chapitre IV – Les signes géographiques de l’Union européenne (A.O.P. et I.G.P.)	1725
Section 1 – Les appellations d’origine protégées et les indications géographiques protégées des produits agricoles et des denrées alimentaires autres que le vin et les spiritueux	1727
Sous-section 1 – Reconnaissance des AOP et des IGP	1729
A. Conditions de fond	1729
1. Définitions	1729
2. Cahier des charges	1733
B. Procédure d’enregistrement	1734
Sous-section 2 – Le régime des AOP et des IGP	1737
A. Le contrôle du respect du cahier des charges	1737
B. L’utilisation des dénominations	1738
C. La défense des AOP et des IGP	1738
Section 2 – Les appellations d’origine et les indications géographiques protégées des produits vitivinicoles et des spiritueux	1748
Sous-section 1 – Reconnaissance	1750
A. AOP et IGP de produits vitivinicoles	1750
1. Notions	1750
2. Procédure	1751
3. Disparition	1752
B. IGP de spiritueux	1753
Sous-section 2 – Exploitation	1753
A. Contrôle de l’utilisation	1753
B. Utilisations illicites	1754
C. Rapport avec le droit des marques	1759
Section 3 – Les spécialités traditionnelles garanties	1760

SOUS-TITRE II

Un régime hybride, le brevet européen à effet unitaire

- A. Le régime du brevet européen à effet unitaire 1764
- B. La juridiction unifiée du brevet de l’Union européenne 1766
 - 1. Organisation de la « Juridiction unifiée du Brevet » 1769
 - 2. Procédure devant la « JUB » 1770
- Index thématique 1773**